

Adaptation des marges de distribution à partir du 24 juillet 2018

	MD new 24 juillet 18	
Essence à la pompe	172,8376	€/1000l
Gasol diesel (routier) à la pompe	175,2140	€/1000l
Gasol destiné au chauffage et aux applications non routières en vrac	74,6909	€/1000l
Fuel extra lourd 1.0% S en vrac	31,3919	€/t
Propane en vrac	206,6289	€/1000l
Pétrole lampant en vrac	72,4295	€/1000l
GPL à la pompe	188,5663	€/1000l
Gasol destiné au chauffage et aux applications non routières à la pompe	175,2140	€/1000l
Pétrole lampant à la pompe		

Suppléments concernant les fournitures inférieures à 2000 litres :

€/1000l	24 juillet 2018
Gasol destiné au chauffage et aux applications non routières en vrac Pétrole lampant	23,1320
Propane en vrac	55,1134

Nancy Mahieu - Directeur-général a.i.
 Direction générale Energie

Chaque jour ouvrable de 9 à 16 heures. En cas d'impossibilité pendant ces heures, le mardi et le vendredi, sur rendez-vous, jusqu'à 20 heures.

Bld du Roi Albert II, 16
 1000 Bruxelles

+32 (0) 2 277 78 51
 +32 (0) 2 277 52 03

PETROL.PRICES@economie.fgov.be
<https://economie.fgov.be>